

Assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay, tenue le mercredi 12 avril 2023 à compter de 18h30, par vidéoconférence.

28 membres écoutent l'assemblée en direct alors que 41 membres l'écoutent en différé.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

Le président du conseil d'administration de la Caisse, M. Serge Lavoie, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée générale annuelle et il agira comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par :

- M. Pier-Alexandre Julien, membre du comité de mise en candidature ;
- M. Pierre-Yves Pedneault-Larouche, secrétaire du conseil d'administration ;
- Mme Manon Tremblay, directrice générale ;
- Mme Marylin Boucher, directrice soutien à la direction générale ;
- Mme Nathalie Naud, adjointe à la direction générale.

Une équipe de soutien est également en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Certains votes se feront en direct alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des 4 prochains jours, comme la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par le secrétaire du conseil d'administration.

Ces modalités portent notamment sur le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions.

2.2 NOMINATIONS DES SCRUTATEURS

On procède à la nomination des scrutateurs.

À cet effet, le président recommande de nommer Mme Nathalie Naud et Mme Marylin Boucher afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la proposition de nommer Mme Nathalie Naud et Mme Marylin Boucher et comme scrutatrices.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par M. Pierre-Yves-Pedneault-Larouche, secrétaire du conseil d'administration :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture ni de résumé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 13 avril 2022 comme présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président livre le rapport du conseil d'administration, présente les membres qui composent le conseil d'administration et fait mention des principales réalisations de la caisse pour l'année 2022.

On y fait mention, entre autres choses, de l'engagement de la caisse dans son milieu et en tant que leader de la relance économique et des efforts soutenus à l'égard du développement durable.

Le président en profite également pour souligner la reconnaissance des années de services de certains employés de la caisse et faire des remerciements spéciaux.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Au cours de la dernière année :

- Une situation de conflit d'intérêts a été constatée. Il s'est assuré que les dispositions nécessaires ont été prises pour régler, dans les meilleurs délais, cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise ;

- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

On présente une capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

La directrice générale introduit la présentation du rapport annuel en faisant mention de ses plus grandes fiertés pour l'année 2022. On présente la capsule vidéo sur les résultats de l'année financière qui s'est terminée au 31 décembre 2022.

Les membres sont invités à poser leurs questions ou à faire part de leurs commentaires en lien avec la lecture du résumé. Aucune question n'est posée.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

On présente une capsule vidéo sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

On présente une capsule vidéo sur les engagements sectoriels, pour l'année 2022.

Au total pour l'année 2022, un montant de 266 000\$ a été investi dans la communauté via le fonds d'aide au développement du milieu.

Afin de faire une différence majeure au niveau régionale, les Caisses du Saguenay travaillent également main dans la main à mettre sur pieds des engagements et des partenariats sectoriels. On présente une capsule vidéo faisant le bilan de ces initiatives sectorielles.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président invite les membres à poser des questions ou à faire part de leurs commentaires en lien avec les différents sujets présentés précédemment.

La directrice générale mentionne qu'un suivi par courriel sera effectué à la suite de l'AGA pour répondre au questionnement d'un membre qui ne porte pas sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

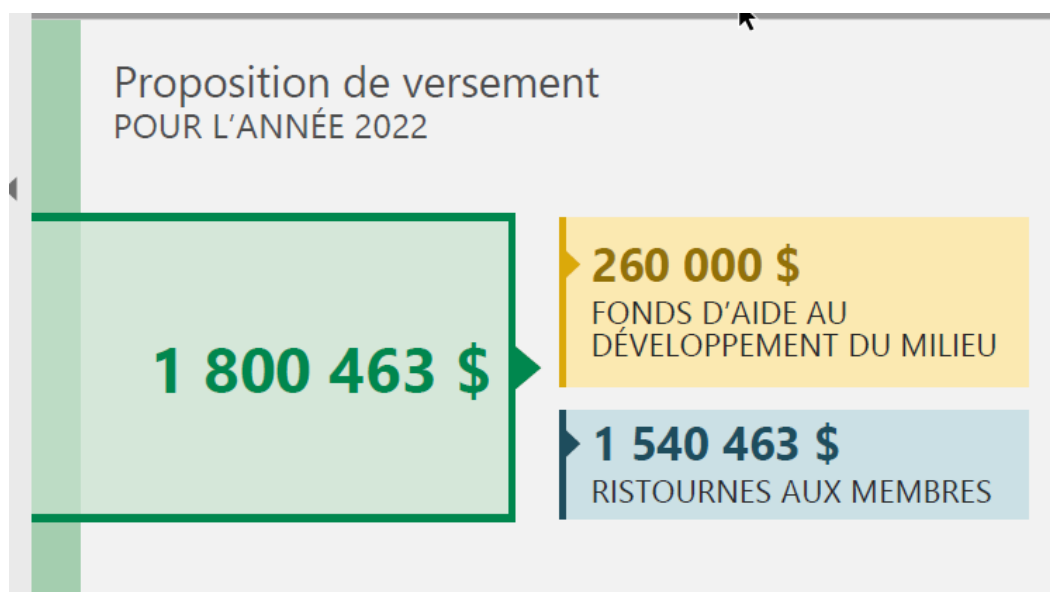
5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

On présente la capsule vidéo sur le partage des excédents et sur la ristourne. Le président précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables. Il invite la directrice générale à présenter la recommandation pour la répartition des excédents. La directrice générale présente la recommandation sur le partage des excédents :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	19 802 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	197 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	5 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	26 953 k\$
	Affectation au FADM	(260) k\$
	Affectation à la RRE	(7 542) k\$
	Affectation à la réserve générale	(19 151) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 557 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt

[FADM] Fonds d'aide au développement du milieu
[RRE] Réserve pour ristournes éventuelles



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			167 k\$
Épargne et placements		0,53 \$	122 k\$
Fonds			74 k\$
Prêts et marges de crédit			427 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		276 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		111 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		339 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		25 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 541 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'accepter la proposition comme présentée et que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant au 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée.

Le président présente le scénario pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes :

- 1 540 463\$ en ristournes individuelles
- 260 000\$ au FADM
- Taux de 0,53\$

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'accepter la recommandation comme présentée et que le scénario sous soumis au vote après l'assemblée.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président du conseil d'administration de la caisse agira comme président d'élection comme le stipule le règlement intérieur de la caisse. M. Pierre-Yves Pedneault-Larouche agira à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président présente la démarche sur le profil collectif enrichi, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration. Il invite ensuite M.

Pier-Alexandre Julien, membre du comité de mise en candidature, à présenter son rapport.

5.2.3 Élection par acclamation

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler. À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

On présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- M. André Lapointe
- M. André Larouche
- Mme Andréanne Lessard
- M. Jérémy Tremblay

Puisque le nombre de candidatures reçues est également au nombre de postes à combler, les quatre candidats suivants sont élus par acclamation :

Pour les postes à l'universel

- M. André Lapointe
- M. André Larouche
- Mme Andréanne Lessard
- M. Jérémy Tremblay

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Dès minuit, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 16 avril 2023 :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- La réécoute de l'assemblée est possible par le biais du bouton « Mon vote » dans **Accès D** ou du lien accessible sur le site internet de la caisse;
- La documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.
- Le vote est possible via Accès D Internet
- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

- Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse.
- En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

95,21 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est alors adoptée.

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

84,02 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est ainsi adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée est officiellement levée en date du mardi 18 avril 2023 à compter de 16h.